

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



Juillet 2021

N° 39



MAIRIE
3320 Route de Gap
05300 LAZER

Tél : 04.92.65.06.30
Fax: 04.92.65.08.71
Courriel :

mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Lundi et jeudi de
14h à 17h

Secrétariat :
Laurence CLIER
France HECTOR

Agents techniques :
Stéphane NUNIES
Valérie COUDOURET
07.86.91.74.63

Retrouvez nous
Sur le Site Internet :
www.mairie-lazer.fr

Application IntraMuros
Me géolocaliser: Lazer

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: MAOUI Serge

Conception, Rédaction:

Lucienne BOQUILLON,
Julie ROUX BERTRAND,
Sandrine DIEGO,
Patricia MORHET-RICHAUD,
France HECTOR

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, CCSB, département 05,
Défenses.gouv, Insee, CF de Lazer, Santé publique,
Le Dauphiné,

Copies : Mairie
Dépôt légal n° 2001-6

Permanence du Maire:
M. MAOUI Serge
Mercredi de 10h à 12h
Et sur Rendez-vous

Pour contacter les Adjoints
M. André GUIEU
M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	3
budget	4-5
CCSB	6-7
aménagements et projets	8-10
eau	12-13
Infos	11,14-20
Culture, animations ...	21-24

Tout départ ou arrivée de la commune doit être signalé en mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le noël
6. Repas des aînés

" Mot du Maire

Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,

Voilà plus d'un an que l'équipe communale est en place.

La continuité de l'action municipale se poursuit.

Quelques fleurs pour l'embellissement de votre Commune, nous remercions l'entreprise PERRET pour ses dons de fleurs et sa disponibilité pour la préparation de celles-ci.

Puis la création de deux agglomérations distinctes qui nous ont permis de sécuriser la circulation et mettre en place la signalétique.

Le projet de construction du local technique est en cours, il est nécessaire pour la vie des agents, aux rangements et regroupement de tous les matériels dispersés actuellement, les plans sont validés, le permis de construire sera déposé début juillet.

Pour finir, l'espace de loisirs « Claude Morhet » a été rénové et de nouvelles

installations ont vu le jour.

Aujourd'hui, l'espérance d'en terminer avec cette pandémie afin de reprendre une vie normale et la reprise d'activités des associations locales.

Le Comité des fêtes prévoit diverses animations (programme dans le bulletin), ainsi que les amis de la belote qui programme des marathons de belote à la rentrée.

Nous organiserons notre repas des ainés le samedi 20 novembre 2021.

Nous accueillons deux nouvelles associations dans notre commune « Lazer d'hier à aujourd'hui » présidée par M. ERNWEIN Denis et « Esprit Bien être » présidée par Mme D'UJARDIN Laetitia.

Le Conseil municipal et moi-même nous vous souhaitons un bel été à toutes et tous.

Le Maire
Serge MAOUI

Cérémonie du 8 mai



Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Ce jour-là, les Alliés remportent la guerre et l'Allemagne nazie capitule. Le 8 mai 1945, à 15h, les cloches se mettent alors à sonner dans tout le pays. ... La journée du 8 mai est alors déclarée jour férié le 20 mars 1953



Budget principal

Compte Administratif 2020



BUDGET GENERAL TTC	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	447 676.12€	113 501.02€	
Dépenses Nettes	285 234.35 €	642 812.04 €	
Résultat Exercice 2020	162 441.77 €	- 529 311.02 €	
Résultat reporté 2019	33 715.12 €	384 092.88 €	
Résultat de Clôture 2020	496 156.89 €	- 145 218.14 €	

QUELQUES CHIFFRES SUR L'INVESTISSEMENT 2020

Les travaux de la Voie de Saint ont été terminés



Budget Primitif 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	696 421.75 €	696 421.75 €
INVESTISSEMENT	783 283.44 €	783 283.44 €
DONT Travaux prévisionnels :		
Aménagement à l'espace de loisirs (gazon, jeu, table de ping-pong)	15 967 €	
Programme de construction du Bâtiment technique	279 000 €	
Solde sécurisation des voies	177 029 €	
Travaux de voiries (entretien et réfection voiries communales programme 2021)	30 000 €	
Chemin des Vignes	20 200 €	

Budget Caveaux-Cimetière

Compte Administratif 2020

Budget Prévisionnel 2021

	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 091.00 €	24 091.00 €		21 766.20 €	21 766.20 €
INVESTISSEMENT	21 766.00 €	45 891.00 €		21 800.00 €	21 800.00 €
Résultat reporté 2019	. 0.20 €	- 24091.00 €			
Résultat de Clôture 2020	- 0.20 €	34.00 €			



Budget Eau



Compte Administratif 2020

BUDGET EAU TTC	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	78 487.05 €	44 073.00 €	
Dépenses Nettes	60 087.55 €	24 252.54 €	1 271.00 €
Résultat Exercice 2020	17 799.50 €	19 820.46 €	
Résultat reporté 2019	81 082.80 €	84 678.41 €	
Résultat de Clôture 2020	98 882.30 €	104 498.87 €	

Budget Prévisionnel 2021

DEPENSES	RECETTES
173 620.30€	173 620.30 €
217 515.87 €	217 515.87 €

DONT Travaux effectué sur HT:

Charges générales	
Dont Maintenance-Part charges Assainissement Laragne 33 300.00 €	51 260 €
Reversemement redevance Agence de l'eau	13 270 €

Budget Lotissement

Compte Administratif 2020

	DEPENSES	RECETTES	Résultat reporté 2019	192 355.06 €
FONCTIONNEMENT	0 €	192 355.06 €	Résultat de Clôture 2020	-137 083.75€
INVESTISSEMENT	137 083.75 €	0 €		

Budget Prévisionnel 2021

	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	164 169.50 €
	INVESTISSEMENT	164 167.50 €



Service de paiement par carte bancaire sur Internet (TIPI)

Le titre payable sur Internet (Tipi) est un système de paiement par Internet dans les administrations locales. Il s'agit là d'un enjeu de modernisation et d'une nouvelle ouverture vers la dématérialisation. Ce service a été développé par la DGFiP (direction générale des Finances publiques) dans le dessein de faciliter le règlement de certaines factures et autres frais

dus pour l'usage des services publics d'une collectivité. Il est accessible 24h/24, 7j/7 et offre des modalités de règlement simples et compréhensibles par tous. La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation de cryptage TLS. L'utilisateur doit juste se connecter, une page sécurisée s'affichera et l'utilisateur devra saisir les coordonnées de sa carte bancaire et approuver son paiement. Il recevra par la suite dans sa messagerie électronique un ticket de paiement.



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch organise gratuitement l'enlèvement des épaves (véhicule léger uniquement).

Les personnes intéressées doivent fournir les documents originaux suivants au Pôle Environnement de la Communauté de Communes, qui se chargera ensuite d'organiser

les dates des enlèvements de l'ensemble des inscrits.

Voici la liste de ces documents :

- La carte grise du véhicule
- La photocopie d'une pièce d'identité recto/verso : du dernier propriétaire (le propriétaire qui est cité sur la Carte Grise du véhicule).
- Un certificat de non gage

Deux certificats de cession : à aller chercher en Mairie ou à télécharger sur internet.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Service Déchetteries du Pôle Environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Contact : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB)
26 Hameau des Buisson - 05300 GARDE COLOMBE
Tél : 04 92 66 25 49 –
Email : environnement@sisteronais-buech.fr



Pour réduire considérablement nos ordures ménagères et fertiliser notre jardin, rien de tel qu'un composteur à la maison ou en bas de notre immeuble !

Depuis une quinzaine d'année et dans le cadre des dispositifs R2D2, C3PO et "Zéro déchet, Zéro gaspillage", le territoire du Sisteronais-Buëch a encouragé les habitants à se doter de composteurs individuels afin de réduire le poids de leurs ordures ménagères.

Des composteurs collectifs ou autonomes en établissement sont déjà installés sur le territoire et permettent notamment aux gros producteurs de déchets de réduire considérablement la taille de leurs poubelles :

- au Collège de Serres, à l'école d'Entrepierres, aux Lavandes à Orpierre
- aux HLM de la Blême et du Beaumont à Serres, les Richands à Laragne,
- en cœur de village à la Batie Montsaléon, à Serres, à Méreuil, à Upaix et à Eourres,
- aux campings : des Barillons, des 2 soleils à Serres et des Cigales à St Genis,
- à l'Auberge des Rastels à Savournon et au restaurant de la Germanette
- à la Maison de retraite de Serres.

Et ce n'est qu'un début, si vous êtes intéressé, merci de nous contacter !



A partir du 1er juillet 2021

Facturation des déchets déposés par les professionnels :

Types de déchets	<u>Entreprises du territoire</u>	<u>Entreprises hors territoire</u>	Limitation des quantités déposées en déchetteries de Lazer, Serres, Rosans, Orpierre, Clamensane et Barret Sur Méouge
Déchets Vert	15€/m3	25€/m3	
Déchets Bois	26€/m3	36€/m3	2m ³ maximum par jour
DDS/Déchets Dangereux Spéciaux (dont emballages vides souillés)	1,70€/litre	2,70€/litre	60 litres maximum par jour
Encombrants	50 €/m3	60 €/m3	
Inertes (gravats propres)	20€/m3	30€/m3	2m ³ maximum par jour
Plâtre (accepté uniquement en déchetteries de Ribiers et Lazer)	50€/m3	60€/m3	

Les quantités de déchets des professionnels supérieures à 2m³ et 60 litres par jour sont acceptées uniquement sur la déchetterie de Ribiers.

Merci de vous présenter à l'accueil avant tout dépôt et d'aller récupérer le bon de dépôt avant de partir (aucun duplicata ne sera fourni).

L'agent procède à une estimation visuelle du volume des apports.

Seule l'estimation de l'agent fait foi.

Il est habilité à accepter ou refuser les déchets en fonction des apports.

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.sisteronais-buech.fr
environnement@sisteronais-buech.fr
 04 92 66 25 49

AUTORISÉS

Exclusivement les pneus déposés par les particuliers :

- voitures (tourisme, 4x4, camionnette, quad)
- deux-roues motorisés (moto, scooter)
- propres
- entiers

Pneus VL avec jante sont admis en collecte séparée – **ne pas les déposer dans la benne AliaPur/TFM Pneu.**

REFUSÉS

Les pneus :

- déposés par les professionnels
- camions (fourgon, PL et autre)
- agricoles (remorques, tracteurs, machine et autre)
- vélos et VTT
- sales ou colorés
- coupés ou en morceaux
- vieux ou dégradés

Les vendeurs/distributeurs ont l'obligation de vous reprendre ces déchets.

1 QUESTION ?

Contactez le pôle environnement de la CCSB : 04.92.66.25.49
 Carrefour du 8 mai 1945 – 05300 GARDE COLOMBE

” AMENAGEMENTS

Espace de loisirs « Claude Morhet »



Gazon synthétique mis en place en 2021. Il a été financé à hauteur de 50% par le département et 50% en auto financement

Mairie de LAZER

05300 LAZER
Tél: 04.92.65.06.30
Fax 04.92.65.08.71



ARRÊTÉ 2021-2

Du 27/04/2021

Portant interdiction d'accès aux chiens et autres animaux,
ainsi qu'aux véhicules à moteur et vélos
sur l'espace de Loisirs « Claude Morhet »

Le maire de la commune de Lazer

Vu l'article L2212-2du code général des collectivités territoriales ;
Considérant que, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, il y a lieu de réglementer l'utilisation des aires de jeux de l'espace de loisirs « Claude Morhet » mis à la disposition du public :

ARRETE :

Article 1 : L'utilisation des aires de jeux de l'espace de loisirs « Claude Morhet » est autorisée pendant les jours et horaires suivants :
Du lundi au dimanche de 8h00 à 22h00.

Article 2 : L'accès aux aires de jeux et au terrain multisports est interdit aux chiens et autres animaux, ainsi qu'aux véhicules à moteur et vélos.

Article 3 : Les enfants fréquentant les aires de jeux restent sous l'entièr responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnants, telsquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Article 4 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de panneaux indiquant les horaires d'ouverture des aires de jeux et le mode d'emploi des activités, ainsi que de l'entretien de ces installations.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :
- Monsieur le Maire
- Le service technique de la commune
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Laragne-Montéglin.

Fait à Lazer,

I Le Maire
Serge MAGUI





La nouvelle table de ping-pong est en place

Nouveau jeu mis en place en avril 2021



L'espace de loisirs est interdit à nos amis les animaux même tenus en laisse et à tous les véhicules à moteur et aux vélos!



" PROJETS

Local technique - Site mairie



produits de ménages afin de respecter



les normes en vigueur.

Ce projet se situe derrière le bâtiment de la mairie sur la commune de Lazer. Il concerne la création d'un bâtiment technique communal pour le service technique de la Commune.

Ce bâtiment est créé dans l'alignement du parking communal existant. Il permettra le stockage des engins et matériels communaux.

Un espace sanitaire et repos est créé pour l'employé communal, des armoires fermées à clé seront positionnées pour les produits phytosanitaires (avec ventilations haute et basse) et pour les

ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX H.T. 270 000 €

Estimation hors Etude de sol hors prescriptions spéciales du bureau de contrôle et SPS.

L'instruction du Permis de construire est en cours, un avis favorable à la mise en place d'une micro station assainissement non collectif a été rendu par la CCSB.

Les demandes de subventions sont en cours.

" Secrétariat Mairie



La Mairie est ouverte
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Lundi et jeudi
de 14h à 17h



Durant l'été :
Du 12 au 23 juillet
Ouvert les lundis et
jeudis uniquement



" AMENAGEMENTS

Créations de 2 zones d'agglomération



⇒ La zone le Silo, coté sud, se situe de la sortie de Laragne, jusqu'au pont après la déchetterie, et avant le pont route d'Upaix (RD51).

L'ensemble des zones est soumis à 50km/h, sauf les parties réglementées actuellement à 30km/h (chemin de la partie sud de la Commune).

Nous installerons dans cette zone très prochainement des miroirs à La Tuilière, ainsi qu'à la sortie du chemin de Saint Jean.

Pour votre information, le Maire et son conseil municipal ont décidé de créer deux zones d'agglomération pour votre sécurité, l'une se nomme "Le Silo", coté sud, et l'autre "La Mairie".

Pourquoi a-t-on fait cela :

- * -Limitation de toutes les voies incluses dans la zone d'agglo, à 50km/h (sauf une mention contraire),

**car avant l'agglomération, les voies communales (hors les parties avec les arrêtés à 50) , étaient de ce fait considérées comme hors agglomération donc une circulation autorisée à 80km/h.

Il était donc nécessaire de rectifier cela !

Maintenant :

- ⇒ nous avons la possibilité d'installer des miroirs, suite à de nombreuses demandes de nos habitants (le virage de La Tuilière, et sortie Saint Jean)
- ⇒ la possibilité d'avoir des traversées piétons au site mairie et le déplacement de celui situé actuellement Pré Pourcier

Dans cette zone, l'Antenne technique de Laragne (le Département) va, ces jours-ci, supprimer le passage piéton de la tuilière, qui n'est pas à la norme en terme de sécurité, par rapport aux distances de freinage.

Nous allons donc ces prochaines semaines étudier comment procéder pour que les usagers puissent traverser en toute sécurité.

=>Zone Mairie, cette agglomération est réglementée à 50 km/h, et englobe seulement le bâtiment de la mairie.

Nous avons dû faire cela, afin d'avoir le droit de créer un passage piéton, et de ce fait sécuriser la traversée de nos usagers, le passage piéton va donc bientôt être mis.



” infos



Les communes s'engagent pour sauver des vies

SANTÉ / Avec une distinction décomposée en trois catégories, Montgenèvre a obtenu le label « 1 cœur » alors que Lazer et Les Orres ont



Trois communes des Hautes-Alpes ont du cœur. Crée par la Fondation Ajila et soutenu par l'Association Assurance Prévention, le label « Ma Commune a du Cœur » visent à valoriser l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre l'arrêt cardiaque et la sensibilisation des populations aux gestes qui sauvent. Pour cette septième année de labellisation, trois communes des Hautes-Alpes ont été récompensées pour leur engagement sur cette cause de santé publique. Avec une distinction décomposée en trois catégories, Montgenèvre a obtenu le label « 1 cœur » alors que Lazer et Les Orres ont décroché

le label « 2 cœurs ».

LA LOI SUR LES DÉJECTIONS CANINES

l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes :

- dégradations du cadre de vie ;
- souillures des espaces publics ;
- prolifération des microbes ;
- risques de chute ;

Face à ces problématiques d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel, il existe des mesures.



Les déjections canines sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

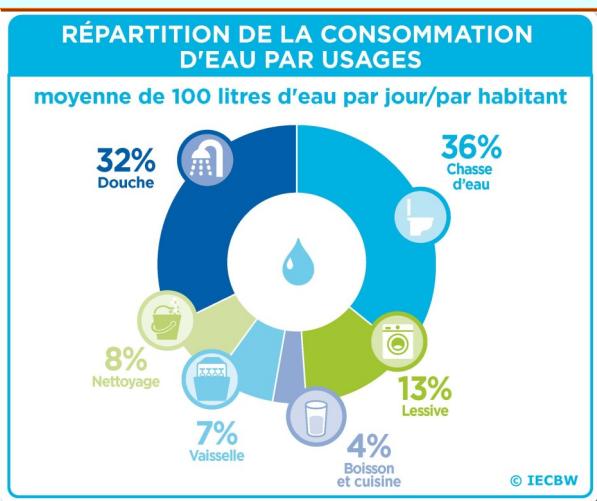
”EAU



“ Relevé des compteurs d'eau :

Le relevé des compteurs se fera comme chaque année durant le mois d'août. Si vous deviez partir durant cette période, veuillez nous faire connaître le relevé de votre compteur et ce avant le **31 Août.**

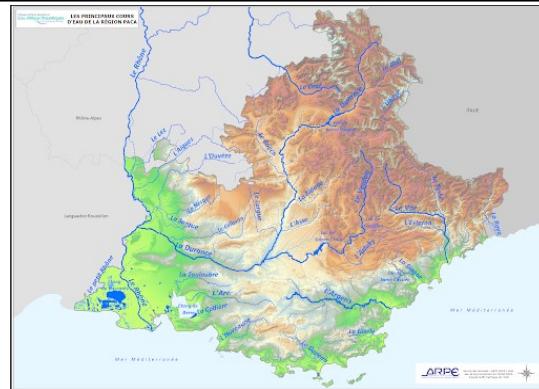
Merci d'avance



Choisissez le prélèvement automatique pour régler vos factures d'eau !

- plus pratique : plus de déplacement, plus de courrier à envoyer.
- plus sûr : plus de désagrément en cas d'oubli ou d'absence prolongée.
- plus simple : les factures vous sont envoyées, comme d'habitude. Vous pouvez toujours suspendre le prélèvement en cas de désaccord.
- plus souple : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale ? Il vous suffit simplement d'envoyer votre nouveau RIB par courrier au service restauration. En cas de résiliation, vous nous informez par simple courrier 15 jours avant l'échéance suivante.
- gratuit : pas de frais supplémentaire.

Pour mettre en place un **prélèvement automatique**, il suffit de remplir le formulaire "autorisation de prélèvement" joint dans le bulletin et accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB), à retourner en mairie.



L'état DCE des cours d'eau haut-alpins est globalement « bon » sachant que le « très bon » état n'est pas attribuable en raison de l'absence d'une méthode adéquate pour qualifier l'hydromorphologie. L'analyse globale montre cependant une amélioration progressive de la qualité des cours d'eau depuis 10 ans.

L'état selon les invertébrés est une composante essentielle de l'état DCE et reflète bien la particularité des cours d'eau de montagne. Les peuplements d'invertébrés sont en effet soumis aux grandes variations de débits artificielles ou naturelles avec des contrastes importants (crues dévastatrices, étiages sévères, éclusés...). Pourtant les invertébrés les plus sensibles à la pollution sont présents dans les rivières haut-alpines bien oxygénées.

Au-delà de l'état indiciel, c'est la diversité et la composition du peuplement d'invertébrés qui donne des indications pertinentes sur la qualité écologique des cours d'eau. Le contexte géologique et la climatologie des bassins versants influencent également l'état selon les invertébrés.

L'état est généralement « bon » à « très bon » pour le Drac et le Buëch et oscille entre un état « moyen » et le « bon » état pour la Durance en amont de Serre-Ponçon et le Guil. La Durance en aval de Serre-Ponçon est influencée par les ouvrages hydroélectriques et par les apports des affluents dont la Luye ; son état est «bon» à « moyen » selon les années.

Concernant les nutriments, les résultats sont satisfaisants puisque l'état est « bon » à « très bon » pour les ¾ des stations prélevées sur 10 ans. Comme les points de prélèvements ont été positionnés en-dessous des rejets des stations d'épuration (lors de l'établissement de l'état de référence en 2004-2005), les données relatives aux nutriments mettent en exergue les mauvais résultats observés sur certains cours d'eau comme la Luye, la Souloise ou le Drac noir. Toutefois les mesures plus en aval montrent un rétablissement progressif de l'état des eaux

(article Hautes-Alpes le Département)

” EAU



INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RÉSEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 1996

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : LAZER



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2020

Exploitant : LAZER (MAIRIE DE) ; Gestionnaire du réseau : LAZER (MARECHAL)

Protection des captages d'eau potable

1 captage(s) d'eau potable alimentant 1 lot(s) réseau(s). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 1 Procédure(s) de protection en place(s).

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Enterocoques ont été retenues.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
ENSEMBLE DE LAZER	6	1	83,3 %

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Moyenne	Min	Max	Conclusion
ENSEMBLE DE LAZER	2	21,7	21,3	22,1	Eau calcaire.

Nitrate : Élément très présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal utilisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Min en mg/L	Max en mg/L
ENSEMBLE DE LAZER	2	0	1,5	0,5	2,3

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Min en mg/L	Max en mg/L
ENSEMBLE DE LAZER	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

Pesticides : Substances chimiques utilisées pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant...) - La concentration doit être inférieure à

Réseau(s)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/L
ENSEMBLE DE LAZER	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

*N.M. : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année.

Honoré en mars 2021

Conclusion sanitaire - Observations

L'installation de traitement de l'eau doit être surveillée et entretenue régulièrement.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1721-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitements et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eauqualite.sante.gouv.fr. Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.parcnarsante.fr/reglementation-dusage-de-l-eau-definir-la-consommation-mal-maine-en-region-paca/>

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide

Dans les haberts équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

” Infos

Etat Civil



L'arbre aux Enfants

Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



AVIS DE DÉCÈS

Antonio SANCHEZ-GARCIA
Le 06/03/2021

Josiane PARET
Le 07/03/2021

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Culte

EGLISE de Lazer
MESSE tous les samedis matins à 9H



#Tous
AntiCovid

” Assistantes maternelles

Martine GRASSO

Pré Pourcier – Route de Gap 05300 LAZER

Tel : 04 92 65 17 31 ou 06 79 04 19 04

Corine LEMOULT

Le Maupas
05300 LAZER

(sur la route de Laragne aux limites de la commune de Ventavon)

Tel : 04 92 66 42 76 ou 06 78 53 86 71

Santé.fr

- Lieux de dépistage Covid-19

Laboratoire de biologie Médicale

22 Av du maquis Morvan (Ex 26 rue)

05300 LARAGNE MONTEGLIN

04 92 65 29 29

- Lieux de vaccination Covid-19

Centre Hospitalier - Buech Durance

de LARAGNE

rue du Docteur Provansal,

05300 LARAGNE-MONTEGLIN

04 92 65 51 18

COVOITURAGE

Aire de covoiturage



Site Mairie de Lazer route de Gap RD 942 (arrêt de bus)

05covoiturable.fr

- Blablacar :

covoiturable.fr

Vigipirate

Depuis le 5 mars,
l'ensemble du territoire national est placé au niveau « Sécurité renforcée risque attentat ».





LA CARTE D'IDENTITÉ DU MOUSTIQUE

Lieu de naissance : Récipients ou objets retenant de l'eau autour des habitations.
 Lieu de vie : dans un rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance.
 Durée de vie : 1 mois.
 Particularité : Il est noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil et est particulièrement agressif.

LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE

Le moustique qui vous pique n'est pas chez vous.
 Il faut attend d'un peu chau et de quelques jours pour se développer.

- Je détruis les eaux stagnantes
- Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (battez, chemins, basseins)
- Je limite les lieux de repos des moustiques (élimine les déchets verts, herbes hautes, jardins...)

Je pense aussi à mettre les petits réceptacles à l'abri de la pluie, vérifier le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation) et utiliser les capuches des pots de fleurs

ET LES INSECTICIDES ?

Les insecticides n'ont qu'un effet limité et de courte durée sur les nuisances dues aux moustiques.

Mieux vaut détruire les gîtes larvaires : c'est plus efficace, plus écologique et moins coûteux !



NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



Les bons gestes pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies

Le moustique tigre ou Aedes albopictus peut transmettre des maladies graves telles que la dengue, le Zika ou le chikungunya. Ces maladies, que l'on appelle arboviroses, peuvent être très invalidantes.

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans toute la région Paca.



COMMENT SE PROTÉGÉR DES PIQURES ?

- Je porte des vêtements longs, amples et élastiques
- Si j'en dispose, j'allume le climatiseur ou le ventilateur (les moustiques hantent les endroits froids)
- J'utilise une moustiquaire imprégnée
- J'utilise des produits anti-moustiques

COMMENT ATTRAPE-T-ON LA DENGUE, LE CHIKUNGUNYA OU LE ZIKA ?

À l'occasion d'un voyage dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présents, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté. À son retour en métropole, si la personne est malade et qu'elle se fait à nouveau piéger, le moustique tigre peut alors transmettre le virus à d'autres personnes.

Vous返ez d'une zone tropicale ?

En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées : consultez votre médecin.



Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon organisme pendant 7 jours.

Pour ne pas transmettre la maladie :

- Je me protège contre les piqûres de moustiques ;
- Je limite mes déplacements.

WWW.MOUSTIQUETIGRE.ORG

CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour limiter les nuisances du moustique-tigre



JE VIDÉ

chaque semaine tous les réceptacles d'eaux stagnantes, propres ou sales

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Gamelles d'animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobilier de jardin...



JE COUVRE

de façon hermétique ou à l'aide d'un village moustiquaire fin toutes réserves d'eau, petites ou grandes

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux.
- Regards.
- Fûts divers...



JE JETTE

tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte

- Déchets de chantier.
- Boîtes de conserve.
- Vieux pots de fleurs cassés...



JE CURE

régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

- Siphons d'évier extérieurs et de fontaines.
- Bandes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux...



JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie

- Outils de jardinage, brouette.
- Seau, arrosoir, poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets...



J'ENTRETIENS

régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, gîtes de repos des moustiques

- J'élague et je débroussailler.
- Je ramasse les fruits tombés.
- Je ramasse les déchets végétaux...

BONNES ASTUCES

• REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.

- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGRÉMENT, QUI CONSOMMERAIENT LES LARVES DE MOUSTIQUES-TIGRES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU,
LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

Découvrez toutes les astuces #stopmoustique



" Infos Attention à l'ambroisie



L'Ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L. est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord par introductions accidentelles successives, depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause **un problème majeur de santé** publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause **des pertes de rendement** partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Chaque pied d'ambroisie est capable de produire chaque année sur la période été-automne à la fois :

- des milliers de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques ;
- plusieurs centaines à milliers de semences qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambroisie pouvant se développer les années suivantes.

Ainsi, pour éviter un envahissement par les ambroisies tel que le connaissent certains territoires où la lutte devient très coûteuse, il est fortement recommandé de **mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces**.

Par ailleurs, aux coûts de prévention et de lutte qui s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent, s'ajoutent des dépenses de santé. En effet, en région Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus concernée, l'ARS a estimé qu'en 2017 plus de 660 000 personnes de la région (soit environ 10% de la population régionale) ont été allergiques au pollen d'ambroisie, ce qui a représenté un coût total en termes de santé de l'ordre de 40 millions d'Euros pour la seule année 2017.

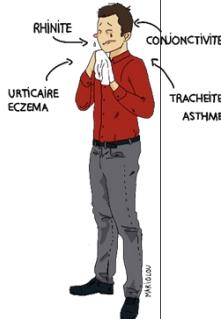
Apprenez à reconnaître l'ambroisie et surveillez vos terrains. Il faut par exemple faire attention aux environs des mangeoires pour oiseaux car les sachets de graines commercialisées pour leur alimentation contiennent parfois des graines d'ambroisie.

Si vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie :

- 1- Faire confirmer l'**observation** par un expert (ex : Observatoire des ambroisies, conservatoire botanique national, etc.)
- 2- Si c'est de l'ambroisie, vous pouvez la **signaler** utilisant la plateforme suivante : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> (elle

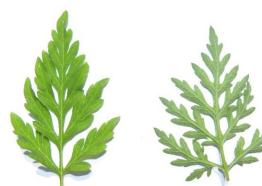
permet de signaler la présence d'ambroisie en ligne). Si vous préférez, vous pouvez aussi écrire à contact@signalement-ambroisie.fr ou téléphoner au 0 972 376 888.

- 3- S'il y a peu de plantes, le mieux est **d'arracher avec des gants** avant la floraison.
- 4- S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elle ne fasse de graines : fauchage, brûleur thermique, broyage, binage, les moutons la mangent, etc.



Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambroisies : www.ambroisie.info

*Feuilles d'ambroisie
(à ne pas confondre avec l'armoise)*



Contact :

observatoire.ambroisie@fredon-france.org

+33 (0)7 68 999 350 ou +33(0)1 53 83 71 75

Pour s'informer : www.ambroisie.info

Pour suivre l'actu : www.ambroisie-blog.org

FREDON France – 29-33 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

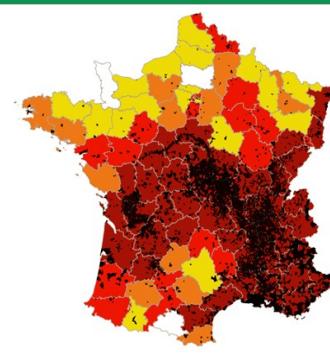


Nombre d'observations départementales,
toutes dates confondues (données remontées en 2016),
pour l'espèce *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753



Nombre d'observations
par département

- Absence de données
- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 50
- >50 (max 4030)
- Limites départementales
- Présence communale



Auteur : André Bell - Mise à jour : 2016 ©CN 2011-180 CARTO-Données du réseau des CDD en cours d'édition et de finalisation



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- ▶ La chaleur fatigue toujours
- ▶ Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- ▶ La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

”Réservation, Tarifs et règlement de la Salle Polyvalente « Aimé Long »

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.

Tarifs :

- ⇒ Semaine la journée : 50 €
- ⇒ Le week-end 150 €

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking nord de la mairie.

La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.

Tarifs des caveaux cimetière

Pour les caveaux de 2/3 places :

2 389.20 € TTC

Pour les caveaux de 4/6 places :

2 790.00 € TTC

Pour les caveaux de 6/9 places :

2 901.60 € TTC

Columbarium

1 case 30 ans 450.00 €

Concession

50 ans 46.50 € / m²



” Infos utiles



DE L'ANIMAL ET DE L'ALIMENTATION

I-CAD

FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTEGER

Cela permet :

- de la retrouver et de la récupérer plus facilement en cas de fugue ou s'il est déclaré entré en fourrière
- de lui donner sa propre identité et d'officialiser le lien entre vous
- de faciliter vos démarches administratives et d'éviter les litiges
- de lui permettre de voyager à l'étranger grâce à l'obtention d'un passeport
- de faciliter son suivi médical

Plus qu'une obligation légale, l'identification est un acte de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire

Plus qu'une obligation légale, l'identification est une étape majeure dans la vie de votre chien ou de votre chat, car elle officialise votre lien. En effet, c'est le seul moyen de lui donner une identité et de vous rattacher à l'animal, puisque le numéro d'identification unique qui lui est attribué est officiellement lié à vos coordonnées.

Article R215-15 du Code rural et de la pêche maritime - Le fait de détenir un chien ou un chat né après le 1er janvier 2012, non identifié en méconnaissance des conditions prévues à l'article L. 212-10 et des dispositions prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe.

MIEUX COMPRENDRE L'IDENTIFICATION

Une obligation légale

Tous les chiens de plus de 4 mois et les chats de plus de 7 mois doivent obligatoirement être identifiés.

L'identification est souvent réalisée lors de la première visite chez le vétérinaire.

L'identification consiste le plus souvent à insérer une puce électronique sous la peau. Ce geste est inoffensif pour votre animal.

Si vous souhaitez acheter, vendre ou donner un chien ou un chat, celui-ci devra impérativement avoir été identifié en amont.

Grâce aux informations que vous avez indiquées dans le fichier national I-CAD, votre animal est officiellement rattaché à vous.

Si celui-ci a fugué et qu'il est retrouvé par un particulier ou par un professionnel, ou que cet animal a été déclaré entré en fourrière, c'est sur la base de ces informations que vous serez contacté afin de venir le récupérer.

Veuillez à actualiser régulièrement ces informations, notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur identifier-mon-animal.fr

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Le recensement permet à l'administration :

de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#),

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE SUD-EST
CSN de MARSEILLE

Comment contacter le CSN

Accueil téléphonique :
09 70 84 51 51 **DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**
Du lundi au jeudi : De 9h00 à 11h30 & de 13h00 à 16h00
Le vendredi : De 9h00 à 11h30 & de 13h15 à 15h30

Contact mail :
CSN-MARSEILLE-JDC.TRAIT.FCT@INTRADEF.GOUV.FR

Adresse postale :
Base de défense Marseille-Aubagne
Centre du Service National de Marseille
111, avenue de la Corse
BP 40026
13568 Marseille cedex 02

PLUS D'ACCUEIL PHYSIQUE

Connectez vous sur :  

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

A la date de leur anniversaire, les jeunes filles et jeunes garçons de **16 ans** doivent venir se faire recenser sur les listes militaires de la commune.

et de [l'inscrire d'office](#) sur les listes électorales à ses 18 ans.

Un certificat d'inscription leur sera alors délivré pour qu'ils puissent se présenter à leur examen scolaire ou permis de conduire.

Le recensement permet à l'administration :

Et vous pouvez créer votre espace personnalisé sur votre smartphone...

” Infos utiles

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Carte d'identité : nouvelles modalités de délivrance

De nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité (CNI), dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Depuis le 21 mars 2017, l'usager doit s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée des dispositifs de prise d'empreintes.

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt du dossier de demande.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-de-

mande en ligne disponible sur le site <https://preambleandecni.ants.gouv.fr>.

Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

Résumé de la démarche simplifiée

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies mises à disposition.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

la carte d'identité à portée de clic !

APPLICATION INTRA MUROS



L'application IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer nos administrés à la vie locale.

Vous recevrez des alertes directement sur leur smartphone. Vous pourrez accéder au journal de la commune, aux événements de notre bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques. Vous utiliserez les

services que nous mettons à votre disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

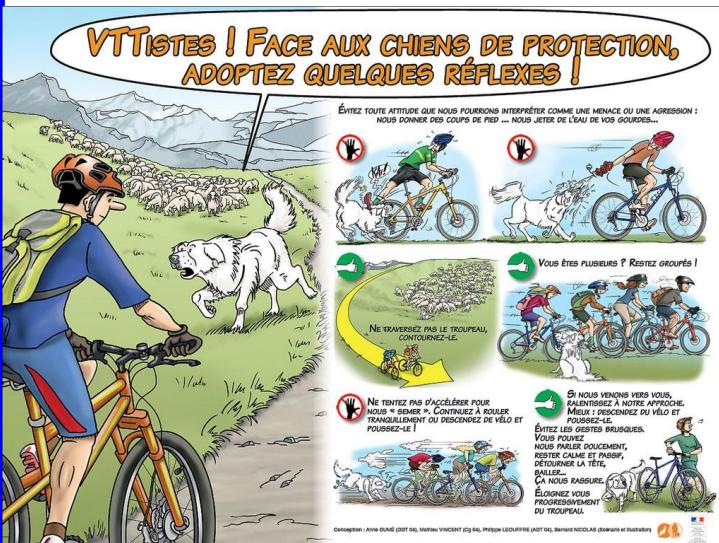
Vous téléchargez IntraMuros gratuitement.

Sélectionnez ensuite la commune. pas besoin de donner son mail ou votre téléphone : la navigation est simplifiée et aucune donnée n'est collectée.

"Info Les chiens de protection des troupeaux

Leur présence en montagne doit être prise en compte quand on randonne : il est nécessaire d'adapter son comportement en cas de rencontre avec ces chiens, indispensables à la protection des troupeaux.

Le chien de protection reste un moyen essentiel pour protéger le troupeau en cas de prédateur. Son odorat développé lui permet une détection rapide du prédateur. Réactif, il est en effet capable d'adapter sa stratégie de défense... mais il doit faire aussi avec les



autres usagers de la montagne ! Si la formation des chiens de protection reste déterminante, les randonneurs doivent aussi adapter leur comportement pour favoriser la meilleure cohabitation possible.

Un enjeu de taille qu'il convient d'accompagner pour ne pas perturber le travail de protection des troupeaux et pour que la montagne reste un espace de détente pour tous !

« Slow Tourisme Buëch Méouge »

Cet été, Brigitte et Laurent vous proposent de nouveaux services sur Lazer, Laragne et alentours !

Que vous soyez résidents locaux ou simplement touristes, venez découvrir « Slow Tourisme Buëch Méouge »

en compagnie de Brigitte pour :

- des visites guidées agrémentées de pauses sensorielles et de rencontres humaines :
- . les mercredis : « Arzeliers : vieilles pierres et terroir »
- . les jeudis en juin et à partir de septembre « Laragne en tous sens »
- . les vendredis : « architecture hospitalière : le CHBD et son ancienne chapelle »

« Trottizz »

en compagnie de Laurent, pour :

des balades accompagnées en trottinettes électriques à la découverte de sensations nouvelles sur des parcours variés au cœur de la nature ainsi qu'une balade dans le centre ville de Laragne le mardi après-midi agrémentée d'une visite guidée du centre ancien (avec Brigitte) « trottinez déconfinés »

Si vous préférez balader en toute autonomie, réservez vos vélos toute l'année auprès de Laurent et « Loc Vélos Buëch Méouge » au départ de Lazer ou de votre domicile : Vélos à Assistance Electrique pour adultes et enfants.

Brigitte 06.37.49.32.57.

vibrelibre.26@gmail.com

Instagram et Page Face Book : Slow Tourisme Buëch Méouge

<https://slowtourismebuechmeouge.addock.com>

Laurent 06.71.11.81.21.

locvelos.buechmeouge@gmail.com

trottizz05@gmail.com

Instagram et Pages Face Book : Loc Vélos Buëch Méouge / Trottizz

<https://locvelosbuechmeouge.addock.com>



” Culture, Animation et Loisirs

Le Sisteronais Buëch, A vélo...



Amateur, adepte ou amoureux des deux roues, vous êtes ici ! Entre Alpes et Provence, le Sisteron Buëch est un paradis pour le vélo sous toutes ses formes : VTT, vélo de route, gravel, VAE...

NOS ITINÉRAIRES

A ce jour, plus de [35 circuits VTT](#) et plus de [12 itinéraires cyclo](#) à la journée sont en ligne sur notre site

rando.sisteron-buech.fr

Pour de l'itinérance, [les Chemins du Soleil](#) à VTT offrent deux parcours en pleine nature pour une traversée des Préalpes.

La [grande traversée des Hautes-](#)

Alpes à VTT est la plus haute de France en altitude moyenne. De La Grave-Villar d'Arène à Laragne-Montéglin, la GTTHA offre une variété incomparable de paysages et de sensations fortes.

De passage par les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute Provence, [les Routes de la Lavande](#) invitent à la découverte d'un territoire d'exception et aux rencontres atypiques avec 6 circuits à pratiquer en vélo, mais aussi des boucles de découvertes à la journée pour découvrir la lavande.

EN PROJET

→ Une [véloroute](#) est en cours de création le long de la Durance, elle reliera Avignon à Briançon

→ Une grande boucle cyclotouristique et à VTT autour du Sisteronais-Buëch sont en cours de réflexion.

... ou En rando



Un site internet rando.sisteron-buech.fr à partir de votre ordinateur ou bien l'application mobile «rando sisteron Buëch» disponible avec Android et iOS de votre tablette ou smartphone.

L'application mobile est utilisable avec ou sans connexion internet. Elle permet de se repérer sur le territoire et donne accès à toutes les informations de terrain. Cette appli propose de définir votre itinéraire selon différents critères : difficulté, dénivelé, type de chemin, temps de parcours, description de la randonnée pas à pas ou encore selon des thématiques. Autant

d'informations que l'on retrouve dans les guides de randonnée. Le promeneur peut ensuite enregistrer ses itinéraires favoris, partager ses fiches rando sur les réseaux sociaux, imprimer et profiter des photos, recommandations et descriptions techniques qui viennent enrichir son choix d'itinéraire..

Un outil de la CCSB

rando.sisteron-buech.fr/



” Culture, Animation et Loisirs

Comité des Fêtes



**En attendant de retrouver
le Comité des Fêtes
A vos agendas**



Soirée repas et bal

Le vendredi 20 août 2021
« repas moules frites et soirée dansante »

Marché de Lazer :

Dimanche 5 septembre 2021

« 2ème marché de l'artisanat et des producteurs locaux »

LOTO :

Le dimanche 3 octobre 2021

Spectacle de noël :

Le dimanche 19 décembre 2021 à 14h30



Lazer Football Club



En raison de la période COVID, l'équipe est restée éloigné des terrains de foot !

Dès la reprise les rencontres amicales ont redémarrée. Quelques matchs ont eu lieu à l'espace de loisirs « Claude MORHET » sur le nouveau gazon synthétique, puis sur le terrain près du lac de Lazer, et en extérieur à Sisteron.

Remerciement à la Société PLACOPLATRE qui, depuis le début soutient l'équipe par des subventions.



Amis de la Belote

L'association vous annonce ses dates :

REPRISE le 25 sept 2021

9 octobre

6 novembre

4 décembre

2022

15 janvier

12 février

19 mars

2 avril

21 mai

11 juin



Le repas des ainés :

Cette année nous organiserons, si les conditions sanitaires le permettent,

Notre traditionnel repas des ainés
Le

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

” Culture, Animation et Loisirs

Association Esprit Bien Etre



Nous avons le plaisir de journée des associations de Laragne le nous annoncer la 4 septembre, et à cette occasion, nous création d'une proposerons notre calendrier d'ateliers pour nouvelle association sur la commune de Lazer (le 1er mars 2021).

Il s'agit d'une association loi 1901 qui s'appelle ESPRIT BIEN ETRE dont le siège social est au 30 chemin de St Jean Les Résolues.

L'idée est venue à la suite de ces moments de confinement où la solitude a souvent pesé dans la vie des personnes.

L'objet de cette association est de proposer des ateliers et des temps de partage et d'apprentissage dans les domaines du bien être, du développement personnel, de spiritualité et également de créativité manuelle.

Le bureau se compose de :

La Présidente : Laetitia DUJARDIN, professeure de lycée professionnel à Sisteron et également Réflexologue plantaire, et en cours de formation d'Hypnothérapeute (fin formation fin juin 2021)

La trésorière : Emilie OMBRE, ATSEM à l'école maternelle de Laragne, en cours de formation dans le développement personnel.

Nous organisons un vide greniers le dimanche 4 juillet à Laragne.

Nous serons également présents à la

Ces ateliers d'une durée de 3 heures environ se dérouleront au cabinet de réflexologie à Lazer. Le nombre de places sera au maximum de 6 personnes. Une petite participation financière sera demandée.

A chaque fois, une petite collation sera offerte par l'association afin d'accentuer la convivialité.

3 thèmes sont déjà en cours d'élaboration : Le chemin de vie, la gestion des émotions et la loi d'attraction. Avec à chaque fois, des petites surprises innovantes (non annoncées dans le programme) afin de passer un bon moment.

Nous avons aussi comme projet d'organiser des conférences avec plus de personnes et des intervenants extérieurs sur des thèmes également centrés sur le bien être et le développement personnel.

Nous espérons que cette nouvelle association pourra satisfaire un maximum de personnes et avons hâte de vous retrouver à l'occasion d'un de nos ateliers.

Respir'Yoga 05

Les séances de yoga reprennent les vendredis à partir du 17 septembre à 9h, salle « Aimé LONG » de la Mairie de Lazer.

Le yoga est enseigné par Marie-Odile Puchelle Enseignante diplômée de l'Institut Français de Yoga,

www.IFY.fr

tél: 06 52 05 48 50
site :www.respir-yoga.fr



Détente

La séance de postures est un ensemble cohérent de placements du corps en lien constant avec le souffle et l'attention. En

mouvement ou immobiles, ils visent à délier et dénouer les lieux de tension. Un état de bien être est accessible dès la 1ère séance.

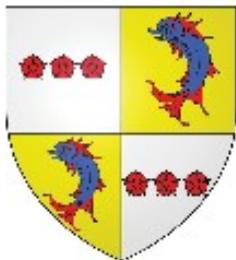
Stabilité et énergie

Tout au long du travail postural, une grande attention est portée aux points d'appuis, à la qualité de la rencontre du corps avec le sol, à la faculté qu'elle lui offre de se déplier dans l'espace sans effort inutile. La connexion réelle entre les supports et les directions du corps dans l'espace est ce qui favorise la circulation de l'énergie à tous les niveaux : Respiratoire, sanguin, lymphatique, nerveux.

Vous visionnez le site de www.IFY (Institut français de yoga) vous donnera, de plus amples informations au sujet du yoga enseigné

" Culture, Animation et Loisirs

Lazer d'hier et d'aujourd'hui



Lazer d'hier à aujourd'hui

Si Laragne n'était qu'une auberge avec un relais de poste, un moulin et quelques maisons à la croisé des chemins, de son nom latin Castrum Lazeri en 1152 ou encore Castrum Lazaro en 1271, Lazer était un village médiéval important de la région avec ses quelques 400 âmes.

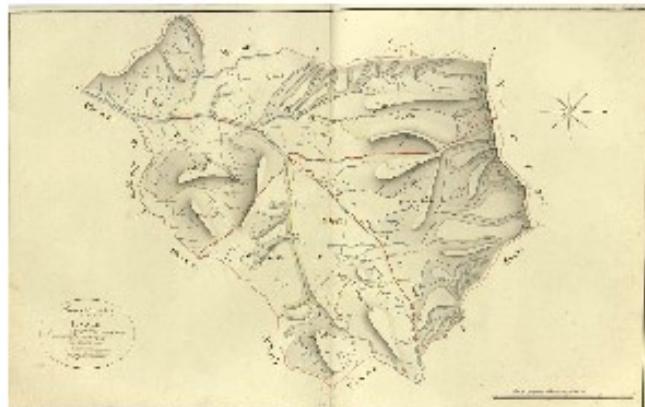
Après la mort de Jean III, comte d'Armagnac dans son expédition de conquête du duché de Milan, le 25 juillet 1391, Guilhin Camisard prend la tête des routiers désormais sans emploi et opère dans les années 1390 à partir de Lazer, pillant les environs. Il est capturé la même année par le vicomte de Valernes, Raymond de Beaufort, et meurt en captivité dans le château de Valernes

routiers : au moyen âge, soldats appartenant à une troupe légère (mercenaires)
castrum : ouvrage militaire conçu pour la défense d'un lieu

Ecartelé : au premier et au quatrième d'argent à trois roses de gueules en fasce ; au deuxième et troisième d'or à un dauphin d'azur crêté, barbé, loré, peautré et oreillé de gueules.

Avec comme partenaires la commune de Lazer, la Société Placo-plâtre qui exploite la carrière de gypse et les lazéroises et lazerois, notre association "*Lazer d'hier à aujourd'hui*" se donne comme objectif de vous faire découvrir la commune sous un autre jour.

Nos pistes de recherches sont grandes et la tâche ne sera pas facile, mais que cela ne tienne nous comptons sur vous pour nous faire partager vos anecdotes, l'histoire de vos ancêtres et plus si cela vous en dit.



Avec un premier noyau de passionnés(es) nous allons vous plonger autant dans l'histoire très ancienne que dans l'histoire bien plus récente de notre cité. Dans un avenir très proche nous allons pouvoir éditer sous la forme de cahiers les différents aspects de la vie des lazéroises et lazerois, de l'histoire des hameaux et autres lieux.

Trésorière : Catherine Trezzini - Secrétaire : Brigitte Rezard - Président : Denis Ernwein

